Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251216-2025_10_TRAV1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 10 décembre 2025	*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre* Le Conseil municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - E BURON - C LE MOUAL - M HAICAULT (arrivée à 19h13) - K QUINTIN - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS (arrivée à 19h11) - B FAURE (arrivé à 19h12) - L LUCAS (arrivée à 19h05) - JM GRABOWSKI - N BILLAUD – G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS (arrivée à 19h05) - G COLLET - M MORIN - Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - C REUX donne pouvoir à O MORIN - G JEHANNO donne pouvoir à E. BURON - Y MARIETTE donne pouvoir à Y REDON - J COLLEU donne pouvoir à K QUINTIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - O COLLIOU a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2025 – 10 – TRAV 1

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ALLÉE D'AQUITAINE

Présentation :

La lanterne du foyer E1141 située sur le chemin piétonnier Allée d'aquitaine doit être remplacée en raison de son état vétuste. Le devis établi par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor présente un coût total de l'opération estimé à 1 386,72 euros TTC *(majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi)*.

La participation de la commune s'élèverait à 834,60 euros *(montants transmis à titre indicatif - le montant définitif de la participation de la collectivité sera revu en fonction du coût réel des travaux).*

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de travaux de rénovation de l'éclairage public sur le chemin piétonnier Allée d'Aquitaine présenté par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 1 386,72 € TTC *(coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi).*

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de la commune une subvention d'équipement de 834,60 € calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 20/12/2019.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR